

LA DECONSTRUCTION POLITIQUE DE LA BELGIQUE ET BRUXELLES.

DANS LE CONTEXTE DE LA DECONSTRUCTION EUROPEENNE.

P. LACONTE

1. LE PAYSAGE POLITIQUE BELGE DEPUIS LES RESOLUTIONS DU PARLEMENT FLAMAND DE 1999.

La déconstruction politique de la Belgique résulte de la rivalité entre la l'État-nation belge et la nation émergente flamande, à l'instar de celle constatée dans divers pays européens. Dans le cas de la Belgique l'aspiration nationale des partis politiques flamands s'est très clairement exprimée le 3 mars 1999 par le vote – à la quasi-unanimité - des cinq « Résolutions du Parlement flamand ». Celles-ci exigent le remplacement du « fédéralisme » entre trois régions par un « confédéralisme » entre deux États séparés, Bruxelles étant le trait d'union entre eux (<http://pyramides.revues.org/316>).

Face à ce processus, la « Communauté française Wallonie-Bruxelles » est handicapée par sa faible affirmation identitaire et ses divisions internes entre wallons (aujourd'hui en majorité socialistes) et francophones bruxellois (historiquement à majorité libérale). Son changement autoproclamé d'appellation en « Fédération Wallonie-Bruxelles » ne change rien à cette réalité.

Rappelons en quelques traits la recomposition du paysage politique qui a pris place depuis cette époque :

- La CD&V (ex-CVP), parti flamand de tendance démocrate chrétienne, a été traditionnellement à vocation clientéliste, réservant à ses fidèles les avantages du pouvoir (« État CVP »). Cependant son président Yves LETERME choisit de s'allier avec la N-VA, parti séparatiste issu de l'ancienne VOLKSUNIE, parti nationaliste de droite. Yves LETERME put ainsi accéder au poste de premier Ministre, l'amalgame CD&V- N-VA étant en effet le premier parti de Flandre. Ce cartel contre nature s'est avéré fatal au CD&V, la N-VA y ayant pris un rôle prépondérant.

- La N-VA, redevenue autonome après avoir utilisé au maximum les avantages du cartel pour son propre développement et menée par un leader charismatique, Bart DE WEVER, est devenu à lui seul la première formation politique de Flandre, mettant fin à des décennies de démocratie chrétienne. La doctrine de la N-VA, telle que rédigée par l'un des fondateurs de la VOLKSUNIE, l'avocat Frans BAERT (« Baert Doctrine »), exclut clairement l'adhésion à tout accord politique pouvant avoir pour résultat de retarder l'indépendance de la Flandre.

Cette ascension est d'autant plus extraordinaire que la N-VA, après sa sécession par rapport à la VOLKSUNIE, n'existait plus politiquement puisqu'elle ne comptait plus qu'un seul élu, au lieu du minimum légal d'un élu dans chaque chambre et n'avait donc plus droit au financement des partis. Mais le parti libéral flamand contre toute attente fit modifier la loi sur le financement des partis en échange de la promesse par la N-VA de ne jamais s'allier au CD&V. Dès ce résultat obtenu la N-VA proposait à Yves LETERME le cartel lui permettant de devenir Premier. Jeu de dupe totalement réussi !

- D'importants changements ont eu lieu au Parti socialiste francophone - PS, également à vocation clientéliste, dans le sillage de l'immigration italienne du Sud, aujourd'hui remplacée par l'immigration marocaine et turque. En effet l'afflux des « nouveaux belges », grâce à la facilité d'obtenir la nationalité belge, sans examen des antécédents des candidats, a constitué un élément majeur du renforcement de l'électorat socialiste, volontiers candidat à l'assistance sociale.

- Son Président Elio DI RUPO, lui-même issu de l'immigration, a réussi à diviser le parti libéral en nouant un accord avec les partis flamands sur la séparation de l'arrondissement électoral bilingue de Bruxelles-Halle-Vilvoorde (BHV), réserve de voix pour le Front des francophones –FDF - dans la périphérie flamande. Cette séparation eut en effet pour résultat de séparer en deux la famille libérale bruxelloise, pour le plus grand bénéfice du PS à Bruxelles, ville-région traditionnellement libérale.

Elio DI RUPO put ainsi accéder à son tour au poste de premier ministre, à la tête d'un gouvernement de huit partis, tout en maintenant l'essentiel des positions clientélistes socialistes wallonnes, en particulier l'ajustement des salaires à l'inflation, le maintien d'allocations de chômage à durée indéterminée et la perspective d'un impôt sur les fortunes, toutes trois inacceptables pour un grand nombre d'électeurs

flamands, comme l'a montré le succès de la N-VA aux élections communales de 2012. Bart DE WEVER a pris théâtralement le pouvoir à Anvers (marche de ses partisans sur l'hôtel de ville) à partir d'une campagne à thématique nationale autant que locale.

Le succès de la N-VA aux élections de 2012 a été largement confirmé par les progrès ultérieurs de ce parti en Flandre II a réussi une coalition de centre-droit et pris le pouvoir dans la région flamande – où elle détenait déjà des portefeuilles-clé - lors des élections générales de 2014.

La N-VA bénéficie plus que jamais du leadership charismatique et « mutant » (c'est-à-dire porteur de changements structurels) de Bart DE WEVER. Celui-ci a réussi à engendrer en Flandre un « mouvement social », c'est-à-dire un mouvement dépassant les piliers idéologiques traditionnels et les clivages entre classes sociales, grâce à un message essentiellement économique.

Ce message, très simple, proclamait l'intérêt commun de toute la population flamande de mettre fin aux transferts financiers entre la Flandre et les autres régions, perpétués par le Gouvernement fédéral Di RUPO au bénéfice des intérêts clientélistes du PS wallon. Cette position de la N-VA est fortement soutenue par le patronat flamand, devenu un soutien actif de ce parti.

Il est à noter que les transferts financiers de la Flandre vers les régions francophones – dont l'image est très ancrée dans l'opinion flamande - ne sont qu'apparents dans le cas de Bruxelles. Il suffit en effet de comparer le produit intérieur brut par habitant de la Région de Bruxelles-Capitale, un des plus élevés d'Europe, et son revenu par habitant, un des plus bas. Cette différence prouve l'existence d'un transfert de la valeur ajoutée bruxelloise en faveur des deux autres régions, contrairement à ce qu'affirme la N-VA.

La confusion entre produit intérieur brut par habitant et revenu par habitant a également permis à la N-VA de convaincre l'opinion flamande que la région de Bruxelles-Capitale n'était économiquement pas viable et que son refinancement devait être lié à sa mise sous tutelle conjointe par les deux États confédérés, conformément aux « Résolutions du Parlement flamand » de 1999.

La victoire de la N-VA aux élections générales de 2014 et son accession à une position dominante au sein du parlement flamand n'ont cependant pas été suffisantes pour pouvoir négocier avec le Gouvernement de la Communauté française un accord imposant notamment au futur gouvernement fédéral le transfert aux Communautés de la plupart des matières concernant les personnes à Bruxelles, et les multiples scissions figurant dans la « Note du clarificateur royal » (Bart DE WEVER) du 17 octobre 2010.

La NVA a dès lors préféré mettre en veilleuse son ambition communautaire et entrer dans un gouvernement fédéral, que Bart DE WEVER domine de l'extérieur, appelé « Kamikaze » ou « Suédois », présidé par un francophone, issu du principal parti francophone, le MR, dont le président, Charles Michel, a pris la tête. La région de Bruxelles-Capitale est quant à elle a vu se confirmer pour cinq ans le règne du PS bruxellois, présidé par L. ONCKELINCKS.

Le grand débat confédéraliste est donc remis au lendemain des prochaines élections – prévues en 2019 - c.à.d. le « confédéralisme à deux », la séparation de la sécurité sociale et la cogestion, en fait la mise sous tutelle, de la Région de Bruxelles-Capitale, par la Flandre et la Wallonie, objectif affirmé du mouvement flamand depuis un demi-siècle (« Marches sur Bruxelles » de 1961 et 1962) et reconfirmé par le Parlement flamand en 1999.

2. LA PLACE DE BRUXELLES DANS LA BELGIQUE FEDERALE.

Si l'on excepte les expériences du GRAND-BRUXELLES sous les deux occupations allemandes l'agglomération formée par les 19 communes bruxelloises n'a pris une forme institutionnelle qu'à partir de la loi du 2 août 1963 sur l'emploi des langues en matière administrative. Celle-ci a établi au sein de la Province de Brabant la fonction de VICE-GOUVERNEUR, en charge notamment de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme de Bruxelles-Capitale 1/.

Au lendemain de la mise en place des régions, à la suite de la réforme constitutionnelle de 1970, la loi sur les Fédérations de communes et les agglomérations (26 juillet 1971) mettait en place l'« Agglomération bruxelloise » (« AGGLO »), disposant de larges compétences en matière d'aménagement, de transport, de santé, d'expansion économique, etc., mais sans lui accorder les moyens financiers de les exercer, ce qui a entraîné sa paralysie et ensuite sa disparition.

La loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises remplaçait l'« Agglo » par la "REGION DE BRUXELLES-CAPITALE". Cette nouvelle région disposait plus ou moins des mêmes compétences que les deux autres, mais la loi ne précisait pas clairement les compétences régionales par rapport aux compétences communales dans les mêmes secteurs (urbanisme, transport, etc.), ce qui a entraîné des discussions interminables entre la capitale et la région de Bruxelles-Capitale sur des dossiers tels que le développement du quartier européen ou le site de Tour et Taxis.

En outre la parité linguistique au sein du Gouvernement de la Région donne un droit de veto aux représentants de la minorité flamande. A de très nombreuses reprises ce droit de veto – en fait un blocage du Gouvernement régional - a été exercé, par des ministres flamands, pour faire passer des décisions spécifiques, par exemple une nomination ou une désignation d'auteur de projet urbanistique.

Plus généralement on peut mettre en doute le bien-fondé d'un système de financement des régions par des dotations selon une clé de répartition automatique à partir des recettes de l'impôt national sur les personnes physiques. En effet tout système de dotations régionales par l'État central, par opposition à une taxation établie par une décision régionale (comme en Allemagne, en Autriche ou en Suisse), échappe largement au contrôle démocratique. Elle peut donc s'avérer une invitation à la gabegie (Catalogne, Écosse). Les parlements régionaux sont certes en charge de la répartition de la dotation et de son contrôle mais non de son niveau.

Dans le cas de la Belgique la clé de répartition est calculée en fonction du territoire, du nombre d'habitants et de leur niveau de revenus, l'impôt étant perçu exclusivement au lieu de résidence. Chacun de ces critères avantage la région flamande au détriment de la Région de Bruxelles-capitale, dont ils organisent le déficit structurel.

Ainsi l'absence des moyens financiers pouvant permettre à la région la mise en œuvre de ses compétences ont entraîné un sous-financement chronique de l'ordre de 500 millions d'Euros, selon la publication du CRISP "Finances publiques à Bruxelles : analyse et enjeux" (CATTOIR 2009). Ce sous-financement fut aggravé par la loi spéciale du 13 juillet 2001 « portant (...) refinancement des Communautés », dont l'objectif était de refinancer l'enseignement de la Communauté française, mis en péril par un déficit du au maintien de réseaux supprimés en Flandre depuis 1991. Cette loi réduisait la dotation de la région de Bruxelles-Capitale mais lui permettait, à titre de compensation, d'établir sa propre fiscalité en matière immobilière et automobile.

Cependant cette compétence inscrite dans la loi spéciale de 2001, qui permettait donc au Gouvernement de Bruxelles-Capitale de lever des impôts sur les immeubles, qui supposait la mise en place d'un cadastre régional, ne fut pas appliquée, faute d'accord politique au sein de la région. La seule compétence claire de la région est l'urbanisme, objet principal du débat politique. La possibilité d'une fiscalité susceptible de capter une partie des plus-values foncières résultant des activités européennes et de mettre fin à son déficit structurel lui a ainsi échappé, et par conséquent sa capacité à gérer son propre développement, alors que se développe, autour de l'aéroport, un Bruxelles hors les murs.

En conséquence, la « Région de Bruxelles-Capitale » a été marquée dès son origine par un très lourd handicap institutionnel :

- Une part anormalement faible dans le système de dotations à partir des recettes fiscales nationales, entraînant une inégalité par rapport aux deux autres régions et un déficit structurel,
- Un risque effectif de blocage à la suite d'un droit de veto des représentants de la minorité flamande.

Il s'y ajoute un déficit démocratique interne, les ministres régionaux étant en majorité des élus communaux qui tirent leur légitimité de leur électorat communal et sont tentés de minimiser le rôle de la Région. La Ville de Bruxelles en particulier n'a en fait jamais accepté d'être coiffée par une autre capitale.

3. LES SECTIONS BRUXELLOISES DES PARTIS ET BRUXELLES.

La Région de Bruxelles-Capitale dispose de l'atout exceptionnel d'être à la fois la capitale de la Belgique, officiellement bilingue, et une des capitales européennes. Elle pourrait s'affirmer en ville-région européenne réellement multiculturelle, trait d'union entre les communautés belges et l'Union européenne.

Elle ne s'est cependant jamais organisée à cet effet. Son électorat autochtone y est indifférent, sinon hostile (crainte d'une augmentation du coût de la vie). De son côté la population liée aux institutions européennes ne s'est jamais investie dans les sections bruxelloises des partis politiques et n'est donc pas représentée politiquement, alors que les immigrés turcs et maghrébins ont massivement investi les partis, en particulier le PS, et y sont largement représentés, grâce à la pratique de l'instruction de vote pour une liste de candidats (« stemblok »). Cette forte représentation non européenne ne pourra que se renforcer à la suite de la poussée démographique de la population bruxelloise issue de l'immigration, dont un représentant a accédé en 2012 au mayorat, le PS d'origine turque Emir KIR. Cette représentation contient en germe une lutte pour le pouvoir au sein de la section bruxelloise du PS.

L'absence de projet politique d'une ville-région européenne se heurte en outre au fait que les états-majors des sections bruxelloises des partis ont sur l'avenir de Bruxelles des visions radicalement divergentes.

Le Parti Socialiste, au sein de sa section bruxelloise, a développé dès l'origine deux conceptions antinomiques :

- L'une (menée longtemps par Charles PICQUE, président « historique » de la Région de Bruxelles-capitale), optait pour une vision « régionaliste » : promotion commune de la Région par tous les partis bruxellois, francophones et flamands.

- L'autre (longtemps menée par Philippe MOUREAUX, jusqu'il y a peu bourgmestre d'une des communes et président de la « section bruxelloise » du Parti socialiste, et ensuite par la liégeoise Laurette ONCKELINCKX), penche au contraire pour une vue « communaliste » et « communautaire » c'est-à-dire une osmose accrue entre élus communaux socialistes wallons et élus socialistes bruxellois au sein du Parlement de la « Communauté française Wallonie Bruxelles ».

La tendance MOUREAUX a pris le pouvoir et le PS a remplacé Charles PICQUE à la Région par Rudi VERVOORT, proche de Laurette ONCKELINCKX.

La stratégie gagnante du PS prenait appui sur le renforcement du nombre des « nouveaux électeurs belges » dans la Région, volontiers assistés sociaux, et aussi par l'émigration des classes moyennes bruxelloises vers la périphérie, éventuellement encouragée par une certaine mansuétude vis-à-vis de la petite délinquance, propice à l'émigration des classes moyennes. Cette stratégie a permis au PS bruxellois de se positionner en force au niveau de la Région et le cas échéant de participer à une future tutelle conjointe des Communautés sur Bruxelles, telle qu'elle figure dans les positions du Parlement flamand de 1999, reprises par la N-VA.

La « famille libérale », désormais divisée en deux partis, a développé elle aussi deux positions antinomiques :

- L'une (« Mouvement Réformateur » - MR) prône un recentrage sur les intérêts des habitants des 19 communes.

- L'autre (« Front de défense des francophones » - FDF) a traditionnellement défendu son fonds de voix francophones des communes flamandes de la périphérie, ce qui exigeait le maintien d'un arrondissement électoral unique comprenant Bruxelles et la périphérie flamande (« Bruxelles-Halle-Vilvoorde - BHV »).

L'accord négocié par Elio DI RUPO a on l'a vu entraîné la scission de la famille libérale en deux partis rivaux (et en conflit judiciaire sur le partage des subventions aux partis), réduisant ainsi quasi à néant leurs chances d'une majorité électorale à Bruxelles.

4. LA REALITE SOCIO-GEOGRAPHIQUE BRUXELLOISE.

Le territoire des 19 communes bruxelloises (160 km²) accueille environ un million d'habitants, alors que les 20 arrondissements de Paris « intra-muros » (87 km² sans les deux Bois) en accueillent deux millions, soit un peu plus de la moitié du territoire pour le double d'habitants. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes en faveur d'un développement régional bruxellois centré sur ses seuls 160 km². Les friches urbaines, les quartiers monofonctionnels de bureaux, les entrepôts et les grandes surfaces commerciales entourées de parkings à faible valeur ajoutée sont autant de freins à la réalisation de l'objectif de développement résidentiel bruxellois « intra-muros ».

Le développement résidentiel pour une population solvable augmenterait les ressources propres à Bruxelles.

Un tel développement résidentiel exigerait un environnement urbain attractif (en plus de la sécurité des personnes, qui relève de la synergie entre police et magistrature), ainsi qu'une offre diversifiée de logements, y compris à loyer modéré. Cela supposerait le recyclage de « friches urbaines », zones proches du cœur de la ville, qui ont effectivement quitté le marché résidentiel. Aucun accord politique entre sections de partis de la Région ni au sein des différentes communes n'a vu le jour à cet effet, le PS n'ayant pas intérêt à une augmentation de la population aisée.

Le « Plan Régional de Développement Durable (PRDD) », censé définir les politiques d'aménagement, de transport et d'environnement aurait dû être approuvé en 2012, avant les élections communales mais a été reporté bien au-delà des élections générales de 2014) tandis que le « Plan Régional d'Affectation des Sols (PRAS) », qui aurait dû en être le corollaire, a pris le devant. Celui-ci établit dans les différentes communes un zonage des affectations, sans préciser les volumes constructibles, et donc sans utiliser le potentiel de captation, même partielle, des plus-values résultant d'une augmentation du volume constructible, favorisant ainsi le déficit régional.

Partout dans le monde, les villes redécouvrent le potentiel de leurs voies d'eau et bassins. La zone du canal de Bruxelles n'y fait pas exception et son développement est des rares cas de consensus entre les sections bruxelloises des partis. Des projets immobiliers existent le long du canal (Tour et Taxis), mais ils consistent surtout en un écrémage par des promoteurs immobiliers des sites les mieux placés et ne constituent en aucune manière un plan régional de développement incluant un objectif de développement d'infrastructures (nouvelle ligne de bus desservant T&T, dépollution du canal, etc.).

Des problèmes structurels restent sans solution politique prévisible :

- La sécurité des habitants devrait faire l'objet d'une concertation des acteurs concernés par la lutte contre la délinquance, au niveau fédéral et local, ce qui n'est pas le cas. En effet la police, qui relève de l'autorité locale voit les délinquants qu'elle arrête être libérés sur le champ par les magistrats, qui relèvent de l'autorité fédérale, dont les priorités sont différentes, vu le manque criant de moyens au niveau fédéral. Il s'y ajoute les divergences sous-jacentes entre les sections de partis bruxelloises dont relèvent les acteurs de l'appareil judiciaire, comme ceux des deux autres pouvoirs. Leur position par rapport à la clientèle électorale constituée par les « nouveaux belges » est très différente.
- L'enseignement relève de la « Communauté française Wallonie-Bruxelles », majoritairement wallonne et notoirement peu sensible aux besoins de formation des habitants d'une ville internationale multilingue.
- La mobilité se dégrade sans que puisse être adopté un programme d'infrastructures d'accès à l'agglomération, faute de financement (ou faute d'efforts pour en trouver, notamment au niveau européen, dans le cadre des programmes ferroviaires) et sans que des mesures de restriction au trafic automobile puissent être mises en place.

Par ailleurs l'éventail de la société civile bruxelloise est large et divers :

- la communauté internationale, souvent fort attachée à Bruxelles ;
- les acteurs de la vie culturelle et artistique - institutions publiques « bicommunautaires », fondations privées et associations multilingues, d'une grande richesse et d'une attractivité croissante, attestée par le transfert récent de plusieurs galeries d'art anversoises et parisiennes vers Bruxelles ;
- les acteurs du secteur privé, notamment immobilier, et des associations économiques, qui relèvent à la fois des deux communautés ;
- les défenseurs du patrimoine et de l'environnement urbain ; et enfin
- les habitants eux-mêmes, qu'ils soient nés à Bruxelles ou ailleurs, et leurs réseaux d'associations de défense, notamment Aula Magna, Pro-Bxl, ARAU, Inter-environnement-Bruxelles, BRAL, etc.

Des « États généraux de Bruxelles » ont eu lieu mais sans effet concret.

Il est clair que la société civile bruxelloise hésite à se manifester nettement en faveur d'un projet de ville internationale ouverte, regroupant d'une part la population bruxelloise « intra muros » et par extension celle de son hinterland. Certes l'accord gouvernemental « kamikaze » prévoit une « Communauté métropolitaine », mais son contenu effectif se limite jusqu'à présent à une collaboration locale entre communes du nord de Bruxelles.

5. BRUXELLES DANS LE CADRE DE LA DECONSTRUCTION POLITIQUE DE LA BELGIQUE ET DE L'EUROPE : CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES.

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-capitale est aujourd'hui clairement aux mains du PS et les avantages du pouvoir principalement aux mains de ses affiliés. Le président de région Rudi VERVOORT est proche de la présidente historique du parti Laurette ONCKELINCKS (tendance communaliste MOUREAUX).

Il pourrait théoriquement – mais ce n'est pas à son agenda on l'a vu – s'entendre avec les communes et les autres partis sur des mesures lui permettant d'assurer son autonomie financière et donc son indépendance v-à-v de la Flandre au lieu d'être quémendeur d'un refinancement hypothétique :

- L'établissement d'une taxation régionale partielle des personnes physiques travaillant à Bruxelles, à l'instar du système allemand. La liberté linguistique y aurait été le meilleur rempart contre le spectre des délocalisations.
- L'établissement d'un cadastre régional bruxellois et le remplacement de l'impôt cadastral actuel par une taxation immobilière annuelle des terrains et des immeubles situés dans la Région, à l'instar du système pratiqué aux États-Unis. Les droits d'enregistrement, actuellement fixés au taux pénalisant de 12,5 %, pourraient être fortement abaissés, voire réduits à un montant nominal.
- L'instauration d'un péage urbain régional, contrôlé par satellite, sur les véhicules immatriculés à l'extérieur de la région lors de leur entrée dans celle-ci. Ce péage ne toucherait donc pas les bruxellois. Selon ses tenants le produit en a été estimé à un montant supérieur à l'ensemble de la dette régionale. Un tel système existe à Londres et Stockholm. Le système en place à Singapour depuis 1989 sera rénové en 2020 <http://www.lta.gov.sg/apps/news/page.aspx?c=2&id=0bd76988-3c70-4b1f-9b68-65bb7fb47d56> (« Next Generation Electronic Road Pricing System »). En outre on pourrait techniquement établir, à l'instar de la « Low Emission Zone » autour de Londres, un deuxième cordon plus large destiné à financer des besoins propres à cet espace élargi, par exemple l'espace RER. L'instauration d'un péage urbain est prônée notamment par le Bourgmestre Bernard CLERFAYT, ancien Secrétaire d'État libéral aux Finances.

Les chances d'une politique bruxelloise régionale dépendraient de l'émergence d'une personnalité bruxelloise bilingue, charismatique et « mutante » capable de faire accepter un projet régional par l'ensemble des segments de la population bruxelloise et affirmer la réalité de la région - belge et européenne -, au-delà des intérêts communaux, des états-majors des partis en place, des piliers idéologiques et des clivages sociaux et ethniques, à l'instar de ce qu'a brillamment réussi Bart DE WEVER en Flandre. Cette émergence ne s'est pas produite à l'occasion des élections de 2014. Les prochaines seront en 2019.

6. CONCLUSION.

La déconstruction politique de la Belgique est à situer dans le contexte de la déconstruction politique européenne. L'absence d'intérêt des partis politiques pour l'Europe, conjointement à la déconstruction politique interne du pays, font en effet du cas belge un microcosme de la déconstruction politique européenne, conjuguée à un désintérêt des citoyens européens face au déficit démocratique des Institutions européennes et une absence de menace extérieure pressante.

7. REFERENCE

CATTOIR Philippe, et al. : "Finances publiques à Bruxelles : analyse et enjeux", Bruxelles : Centre de Recherches et d'informations socio-politiques, 2009. L'auteur remercie Philippe Cattoir de ses remarques sur le texte.

Biographie - Pierre Laconte

L'auteur a dirigé de 1963 à 1966 le cabinet du Vice-gouverneur de la Province de Brabant, en charge des questions d'aménagement du territoire et d'urbanisme de Bruxelles-Capitale. Cet article reprend les thèses de l'article « Partis communautaires et perspectives bruxelloises : quelques pistes de réflexion » paru dans la Revue Générale, N° 6-2003. Une version abrégée de cet article a paru dans L'Écho du 21/03/2013 sous le titre « Pour que survive Bruxelles-Capitale ». Son contenu a été étendu aux questions d'aménagement urbain et à l'échelle européenne dans les ouvrages « Brussels : Perspectives on a European Capital », primé aux USA en 2008 et « Bruxelles, la Belgique et l'Europe : un urbanisme cosmopolite » publié en France par le CERTU-CEREMA (Ministère de l'Équipement).